



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 207/2023  
SÉANCE N° 10 DU 4 DÉCEMBRE 2023

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À COOPÉRATIVE D'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE EN MAYENNE (CIAP 53) POUR L'ANNÉE 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 15), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 40), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et Antoine Caplan (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

#### Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Gwénaél Poisson, vice-présidents, David Cardoso, membre du bureau.

#### Était représenté

Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 6 décembre 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À COOPÉRATIVE D'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE EN MAYENNE (CIAP 53) POUR L'ANNÉE 2023**

Rapporteur : Louis Michel

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Considérant l'intérêt du rôle de l'association CIAP 53 (Coopération d'Installation en Agriculture Paysanne) pour l'accompagnement des agriculteurs du territoire de Laval Agglomération et le maintien des exploitations agricoles,

Que Laval Agglomération développe son projet alimentaire territorial destiné à favoriser l'accès à une alimentation durable et de qualité sur son territoire, dont l'un des axes stratégique traite de la question du maintien et de l'accompagnement des futurs agriculteurs sur le territoire,

Que Laval Agglomération souhaite soutenir les actions de cette association,

Après avis favorable de la commission environnement,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association CIAP 53 au titre de l'année 2023.

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault